

AIVE



Ville de Neufchâteau
Grand-Place, 1
6840 NEUFCHATEAU

Secteur Valorisation et Propreté

Nos réf. : 040/FC/md

Votre contact : F. COLLARD +32 63 23 19 17

Directeur général

06

2

Arlon, le 16 avril 2018

Mesdames, Messieurs,

Concerne : Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE.

J'ai l'honneur d'inviter votre Commune à participer à l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE qui se tiendra **le JEUDI 17 mai à 18 heures à l'Euro Space Center à Transinne.**

L'ordre du jour de cette Assemblée est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE du 8 novembre 2017.
2. Approbation de la désignation d'un nouveau membre du Conseil de secteur Valorisation et Propreté en remplacement d'un membre démissionnaire.
3. Examen et approbation du rapport d'activités pour l'exercice 2017.
4. Examen et approbation des comptes annuels, de la proposition d'affectation des résultats d'exploitation et du bilan relatifs à l'exercice 2017.
5. Projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales, et de leurs filiales.
6. Divers.

Nos équipes se tiennent à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

A toutes fins utiles, je me permets de vous rappeler les dispositions ci-après du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Article L1523-12 CDLD

§ 1^{er}. Chaque commune dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par les statuts ou le nombre de parts qu'elle détient.

Les délégués de chaque commune et, le cas échéant, de chaque province rapportent à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil.